



Le présent document a été pensé et créé pour répondre aux exigences du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI) pris en application de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Contenus

Déclaration d'engagement	3
Plan d'accessibilité	3
Formation.....	3
Kiosques libre-service	3
Information et communications	4
Emploi	4
Processus de recrutement	4
Processus d'évaluation et de sélection.....	4
Lettres d'offre d'emploi aux candidats retenus.....	4
Employés et bénévoles actuels.....	4
Processus de retour au travail	5
Modification des politiques existantes	5

Déclaration d'engagement

Advanis Inc. s'est engagé à continuer à pratiquer l'accès équitable et la participation des personnes handicapées par souci du respect de leur dignité et de leur autonomie. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées dans un délai raisonnable en veillant à l'élimination des obstacles à l'accessibilité sur le lieu de travail, et en tenant compte des exigences prévues par les lois de l'Ontario en matière d'accessibilité.

Advanis Inc. veille à ce que tous ses employés, qu'ils soient actuels ou éventuels, soient informés de leurs droits et responsabilités à l'égard de la création et du maintien d'un environnement de travail accessible aux personnes handicapées.

Plan d'accessibilité

Dans ses efforts pour atteindre l'objectif de l'accessibilité de tous, Advanis Inc. a élaboré un plan d'accessibilité pluriannuel qui définit ses actions actuelles et futures en matière d'accessibilité, ainsi que les détails de sa stratégie pour continuer à améliorer l'accessibilité afin de respecter les normes énoncées dans le RNAI.

Ce plan d'accessibilité pluriannuel fera l'objet d'un examen et sera mis à jour au moins une fois tous les cinq ans. Ce plan d'accessibilité peut être fourni dans un format accessible sur demande.

Formation

La formation des employés et des bénévoles sera réalisée en temps opportun en tenant compte des exigences et des normes énoncées dans le RNAI. Nous nous engageons à proposer à l'ensemble des employés et des bénévoles une formation sur les lois de l'Ontario en matière d'accessibilité et sur les aspects du *Code des droits de la personne de l'Ontario* liés aux personnes handicapées. Des registres de formation seront tenus.

Nous offrons à nos employés et à nos bénévoles une formation sur l'accessibilité spécifique, appropriée à leur poste.

Kiosques libre-service

Nous attacherons de l'importance aux caractéristiques d'accessibilité et nous tiendrons compte de l'accessibilité pour les personnes handicapées lors de la conception, de l'achat ou de l'acquisition de kiosques libre-service.

Information et communications

Advanis Inc. communiquera avec les personnes handicapées en tenant compte de leur handicap de manière à éliminer les obstacles. Sur demande, nous fournirons des informations sur notre organisation dans des formats accessibles et/ou à travers l'utilisation de supports de communication. Nous mettons à la disposition de nos employés et de nos bénévoles des outils permettant d'aider et de prendre des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées.

Nous nous conformerons au niveau A des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0, reconnues à l'échelle internationale.

Advanis Inc. est déterminé à faire en sorte que, conformément aux exigences du RNAI, ses sites web et contenus web soient conformes au niveau AA des WCAG 2.0, ceci au plus tard le 1^{er} janvier 2021 dans la mesure du possible.

Emploi

Processus de recrutement

Advanis Inc. avisera les employés, les recrues éventuelles et le public que des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées peuvent être prises pendant le processus de recrutement.

Processus d'évaluation et de sélection

Advanis Inc. veillera à ce que tous les candidats soient informés, lorsqu'ils sont sélectionnés pour prendre part au processus d'évaluation et de sélection, que des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées peuvent être prises. Ces mesures d'adaptation peuvent concerner le matériel et/ou les procédés utilisés à cette étape du processus de recrutement.

Afin de proposer des mesures d'adaptation adéquates, nous consulterons la personne qui a fait une demande d'adaptation et nous travaillerons pour répondre à ses besoins en conséquence.

Lettres d'offre d'emploi aux candidats retenus

Lorsque nous présenterons une offre d'emploi aux candidats retenus, nous les informerons de nos politiques en matière de mesures d'adaptation pour les personnes handicapées.

Employés et bénévoles actuels

Advanis Inc. veillera à ce que les employés et les bénévoles soient informés sur nos politiques en matière de mesure d'adaptation pour les personnes handicapées, et à leur faire savoir qu'ils disposent d'un soutien. Ces informations seront fournies aux employés et aux bénévoles à mesure qu'elles seront mises à jour.

Nous mettrons en place un processus afin d'élaborer des plans d'adaptation individualisés pour les employés.

Selon les besoins, nous concevrons et mettrons en œuvre également un plan individualisé personnalisé de consignes en cas d'urgence afin d'aider un employé handicapé pendant une situation d'urgence.

Nos processus en matière de gestion du rendement, de développement de carrière, et de processus de redéploiement tiendront compte des besoins en matière d'accessibilité de tous les employés.

Processus de retour au travail

Advanis Inc. mettra en place un processus de retour au travail documenté pour les employés absents en raison de leur handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation liées à leur handicap afin de reprendre leur travail. Ce document définira et décrira clairement les mesures qu'Advanis Inc. prendra afin de faciliter un retour au travail rapide et en toute sécurité. Dans le cadre du processus, ce document inclura également au besoin des plans d'adaptation individualisés. Notre processus de retour au travail ne pourra remplacer, faire obstacle ni avoir préséance sur tout autre processus de retour au travail créé par une loi ou sous le régime d'une loi.

Modification des politiques existantes

Advanis Inc. supprimera ou modifiera toute politique ou pratique qui ne respecterait pas ou ne favoriserait pas la dignité et l'indépendance des personnes handicapées.